

**NOM DE L'ASSOCIATION :** .....

**DATE DE L'EVENEMENT :** .....

**Pièces à fournir pour l'instruction de votre dossier brocante & vide-greniers :**

Vous trouverez tous les formulaires sur le site internet : [www.saujon.fr](http://www.saujon.fr)

=> onglet « Mes services » => « Mes démarches » => « Organiser un événement »

-----

- Déclaration en mairie d'une manifestation
- Demande d'occupation du domaine public
- Formulaire de déclaration simplifiée de moins de 5000 personnes
- CERFA déclaration vente au déballage
- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis)
- Attestation d'assurance
- Imprimé de demande d'autorisation de débit de boissons temporaire (besoin seulement si vente d'alcool)
- Fiche de demande de matériel
- Imprimé de pose de banderole (2 banderoles maximum)
- Formulaire communication « Saujon à l'affiche »

Les dirigeants de l'association organisatrice doivent tenir un registre permettant l'identification des personnes qui vendent des objets dans le cadre de la brocante ou du vide-greniers.

Si le vendeur est une personne physique, le registre doit comprendre les noms, prénoms, qualité et domicile ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité avec l'indication de l'autorité qui l'a établie.

Concernant les participants non professionnels, le registre doit également faire mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres événements de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code pénal). Les attestations doivent être conservées par l'organisateur et servir pour d'éventuels contrôles.

- Registre particuliers
- Registre professionnels
- Registre associations
- Attestation sur l'honneur – vente au déballage